



CDB



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/WS-NBSAP/AFR/1/2
28 mai 2012

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ATELIER POUR L'AFRIQUE SUR LA MISE À JOUR
DES STRATÉGIES ET PLANS D'ACTION
NATIONAUX POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE
Addis-Abeba, 27 février – 1^{er} mars 2012

RAPPORT DE L'ATELIER

INTRODUCTION

1. Dans sa décision X/2, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) a adopté le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. Dans cette même décision, elle a exhorté les Parties et les autres Gouvernements à élaborer des objectifs nationaux et régionaux, en utilisant le Plan stratégique comme un cadre souple, et, selon qu'il convient, à examiner, actualiser et réviser les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, conformément au Plan stratégique et aux orientations adoptées dans la décision IX/9. La Conférence des Parties a également exhorté les Parties et les autres Gouvernements à appuyer l'actualisation des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, en tant qu'instruments efficaces pour promouvoir la mise en œuvre du Plan stratégique et à utiliser les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique révisés comme instruments efficaces pour intégrer les objectifs relatifs à la diversité biologique dans les politiques et stratégies nationales de développement et de réduction de la pauvreté, dans la comptabilité nationale, dans les secteurs économiques et dans les processus liés à l'aménagement du territoire.

2. Dans la même décision, la Conférence des Parties a également souligné la nécessité d'entreprendre des activités de renforcement des capacités et de partager efficacement les connaissances afin d'appuyer tous les pays, notamment les pays en développement et tout particulièrement les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays les plus vulnérables sur le plan écologique, ainsi que les pays à économie en transition, et les communautés autochtones et locales dans la mise en œuvre du Plan stratégique.

3. En réponse, le Secrétaire exécutif a organisé en 2011 à l'intention de l'Afrique australe, occidentale, centrale et orientale des ateliers régionaux sur l'actualisation des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique. Pour faciliter davantage les processus nationaux des pays dans la région, le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, en collaboration avec le Secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), a organisé un atelier de suivi pour la région de l'Afrique subsaharienne qui s'est tenu du 27 février au 1^{er} mars 2012 à Addis-Abeba avec l'aide financière du gouvernement du Japon et d'autres donateurs.

4. L'atelier avait pour objectifs précis les suivants :

- a) faciliter la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, à l'échelle nationale, notamment en aidant davantage les pays à élaborer leurs objectifs nationaux pour la diversité biologique dans le cadre des Objectifs d'Aichi pour la diversité biologique;
- b) aider davantage les Parties à examiner, à actualiser, à réviser et à mettre en œuvre leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, en tenant compte de la manière de les utiliser en tant qu'instruments efficaces pour intégrer la diversité biologique aux stratégies, plans et politiques nationaux et locaux plus généraux;
- c) aider les Parties à élaborer une stratégie de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique;
- d) aider les Parties à élaborer, surveiller et évaluer les plans relatifs à leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, et leur prise en compte;
- e) faciliter les occasions d'apprentissage actif et les échanges de pair à pair pour les correspondants nationaux et les personnes responsables de la mise en œuvre et de la révision des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique.

5. Le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique a fourni une approche commune à toutes les conventions relatives à la diversité biologique (CDB, CMS, CITES, Ramsar, CPM, ITPGRFA)¹ ainsi qu'aux grandes organisations de conservation. Les participants à l'atelier ont par conséquent eu l'occasion de promouvoir des synergies entre tous ces instruments et de prendre en compte les points communs dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique. L'atelier a en particulier mis en relief les synergies qui existent entre la Convention Ramsar sur les zones humides et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) d'une part et la Convention sur la diversité biologique de l'autre.

6. Le paragraphe 17 f) de la décision X/2 (Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique) prie le Secrétaire exécutif d'aider les pays, au moyen d'ateliers de renforcement des capacités, à exploiter les conclusions de l'étude sur l'Économie des écosystèmes et de la biodiversité² et à intégrer les valeurs de la diversité biologique dans les politiques, programmes et processus de planification locaux et nationaux pertinents. Dans le paragraphe 7 de la décision X/44 (Mesures d'incitation), la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif de convoquer des ateliers régionaux afin que les professionnels puissent mettre en commun leurs expériences concrètes en matière de retrait et d'atténuation des incitations à effets pervers et de promotion des incitations positives afin de bâtir et de renforcer les capacités des professionnels et de favoriser une compréhension commune. Conformément à ces demandes, les mesures de valorisation et d'incitation ont fait l'objet d'une attention particulière à cet atelier.

7. À l'atelier ont pris part des fonctionnaires de l'État chargés de l'élaboration et/ou de la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique des pays suivants : Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Tchad, Côte d'Ivoire, Comores, Congo, Djibouti, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo (RDC), République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Somalie, Sao Tomé-et-Principe, Soudan, Swaziland, Togo et Zimbabwe. Plusieurs organisations internationales, régionales et sous-régionales et

¹ La Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale, le Centre du patrimoine mondial et le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

² <http://www.teebweb.org/>

organisations du système des Nations Unies basées dans la région étaient également représentées dont les suivantes : German International Cooperation (GTZ), Africa Resources Trust, Union africaine (UA), COMIFAC, Union mondiale pour la nature (UICN), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-WCMC), PNUE-FEM et le bureau TEEB hébergé par le PNUE-ETB), ICLEI, le Mécanisme mondial – CNULCD, représentants des communautés autochtones et locales, CDAACONG. Il est possible d'accéder à la liste des participants à l'atelier à l'adresse suivante : <http://www.cbd.int/doc/?meeting=NBSAPRW-AFR-01> .

8. Avec le soutien du Secrétariat de la Convention de Ramsar sur les zones humides et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), 19 représentants gouvernementaux agissant en tant que correspondants nationaux pour la Convention de Ramsar ont également pris part à l'atelier. Leur participation a aidé les pays à identifier les moyens de renforcer les synergies au niveau national entre la Convention sur la diversité biologique et la Convention de Ramsar.

9. L'atelier a mis l'accent sur l'échange d'expériences et un apprentissage actif. Son format a par conséquent consisté en une série d'exposés suivis de questions et de réponses, de discussions en petits groupes de travail et de séances interactives pour présenter des outils et des modules de renforcement des capacités pertinents. L'atelier s'est tenu en anglais avec interprétation en français.

10. L'inscription des participants a eu lieu sur place à 8h30 le lundi 27 février 2012.

11. L'atelier a été facilité par M. Chouaibou Nchoutpouen de la COMIFAC.

POINT 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

12. L'atelier a commencé à 9 heures le lundi 27 février 2012.

13. Il a été ouvert officiellement le lundi 27 février dans la soirée avec notamment un exposé sur l'accès et le partage des avantages et les liens avec les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique.

14. Dans l'allocution d'ouverture prononcée par M. Atsuhiro Yoshinaka, coordonnateur général, M. Braulio Ferreira De Souza Dias, Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique, a encouragé les Parties à poursuivre la révision, l'actualisation et la mise en oeuvre de leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et à illustrer les progrès accomplis aux grandes manifestations internationales à venir comme la Conférence Rio+20 et la onzième réunion de la Conférence des Parties prévue à Hyderabad. M. De Souza Dias a réitéré sa gratitude au gouvernement du Japon pour son aide financière qui permettait de s'acquitter des engagements pris à la dixième réunion de la Conférence des Parties.

15. M. Josué Dioné, directeur de la Division de la sécurité alimentaire et du développement durable de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), a fait une déclaration au nom de M. Abdoulie Janneh, Secrétaire exécutif de la CEA, qui a réitéré la volonté sans réserve de la CEA de coopérer avec les partenaires régionaux et sous-régionaux à l'élaboration et à l'exécution de programmes destinés à réaliser les objectifs de la Convention sur la diversité biologique dans le contexte des priorités de développement durable de l'Afrique, y compris celles décrites dans la déclaration de consensus de l'Afrique à la Conférence Rio+20.

16. M. Hajime Kitaoka, ministre, ambassade du Japon en Ethiopie, représentant la présidence de la dixième réunion de la Conférence des Parties, a fait part de sa profonde préoccupation pour les pertes continues de diversité biologique et invité tous les acteurs à prendre immédiatement des mesures pour les enrayer. Il s'est déclaré fermement convaincu que cet atelier pouvait pour beaucoup contribuer à la réalisation des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique si les participants étaient résolus à le faire.

17. M. Gemedo Dalle, directeur général de l'Institut éthiopien pour la conservation de la diversité biologique, a fait une déclaration au nom de S.E. Ato Sileshi Getahun, ministre de l'agriculture. S.E. Getahun a mis en évidence plusieurs mesures fondamentales liées à la conservation de la diversité, en

particulier l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action nationaux pour la diversité biologique ainsi que le plan de croissance et de transformation qui prenait sérieusement en compte les questions du développement durable au travers de l'intégration de la conservation de la diversité biologique et de la protection de l'environnement.

18. Mme Sakhile Koketso, administrateur de programme de la Convention sur la diversité biologique, a fait un exposé sur les buts et objectifs de l'atelier, couvrant le programme de travail jour par jour. Elle a facilité les introductions par les participants et leur a demandé de discuter en groupes leurs attentes et leurs engagements. Les résultats ont ensuite été communiqués à tous les participants. Au nombre des résultats les plus courants figuraient les suivants :

- aligner les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique existants sur les nouveaux objectifs d'Aichi 2011-2020 pour la diversité biologique et les résultats de la dixième réunion de la Conférence des Parties;
- acquérir les compétences et idées interactives nécessaires pour élaborer et réviser les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique;
- élaborer des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique en tant qu'instrument de base pour protéger la diversité biologique;
- faire usage des conclusions de l'étude sur l'économie des services écosystémiques et la biodiversité (TEEB) et intégrer les valeurs de la diversité biologique dans les politiques, programmes et processus de planification nationaux et locaux;
- échanger les expériences et les leçons apprises des processus d'élaboration, de mise en oeuvre et de révision des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique des pays de la région, du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et d'organismes multilatéraux;
- comprendre comment accéder aux ressources financières pour le processus;
- tenir compte de l'importance très grande que revêtent les questions relatives aux zones humides;
- comprendre l'intégration des changements climatiques et l'adaptation de ces changements au niveau des systèmes;
- intégrer les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique dans les processus de planification aux niveaux international, régional et national;
- encourager l'appropriation des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique parmi toutes les différentes parties prenantes.

POINT 2. EXAMEN ET MISE A JOUR DES STRATÉGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : MISE À JOUR DES PAYS ET ÉTAPES À VENIR

19. Au titre de ce point de l'ordre du jour, M. Yoshinaka a présenté les résultats des ateliers tenus en 2011 et donné un aperçu des activités menées à l'appui de la mise en oeuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique dont les suivantes :

- 15 ateliers régionaux ou sous-régionaux sur l'actualisation des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique ont été organisés en 2011, avec l'aide du Japon. D'autres ateliers étaient prévus pour 2012;
- Des bulletins sur les objectifs d'Aichi ont été publiés qui font une mise à jour de l'actualisation des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique;
- Des guides ont été élaborés pour quelques-uns des objectifs d'Aichi;
- L'accès aux fonds du FEM est facilité pour l'actualisation des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (57 PMA et petits États insulaires en développement par le truchement du PNUE, 15 propositions individuelles faites par l'entremise du PNUE, accès direct de 5 pays par l'intermédiaire du secrétariat du FEM, 43 pays par l'entremise du PNUD);

- Un service d'assistance a été créé pour aider les pays à actualiser leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique;
- Les modules de renforcement des capacités sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique ont été révisés et de nouveaux modules sont en cours d'élaboration;
- Des partenariats ont été établis avec plusieurs organisations et initiatives pour fournir un soutien;
- Des dialogues ont eu lieu avec des parties prenantes afin de promouvoir les résultats de Nagoya.

M. Yoshinaka a souligné que le Plan stratégique ne pouvait être couronné de succès dans le monde que si des mesures étaient prises à l'échelle régionale, nationale et sous-nationale.

20. Mme Marie-May Jeremie des Seychelles, M. Attari Boukar du Niger, M. Somanegré Nana du Burkina Faso et M. Bossou Bienvenue du Bénin ont présenté le processus d'actualisation de la stratégie et du plan d'action nationaux pour la diversité biologique dans leurs pays respectifs ainsi que les succès obtenus et les obstacles rencontrés pendant ce processus.

21. Mme Esther Mwangi a expliqué comment le PNUE appuie les activités habilitantes du FEM en matière de diversité biologique (BD EA) pour la révision des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et l'établissement du cinquième rapport national à la Convention sur la diversité biologique. Elle a indiqué que le PNUE aide 56 pays au moyen du projet faîtier et 19 pays hors programme qui ont soumis des propositions par le truchement du PNUE. Chaque pays recevra 220 000 dollars des Etats-Unis d'Amérique au maximum pour la révision des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, la création du mécanisme du Centre d'échange et le cinquième rapport national.

22. Mme Jamison Ervin a fait un exposé sur le financement des activités habilitantes du FEM en matière de diversité biologique. Elle a expliqué comment le PNUD accordait une assistance technique : i) en appuyant des ateliers qui relèvent de la Convention sur la diversité biologique et en participant à d'autres partenariats; ii) en élaborant des orientations conviviales, des canevas, des études de cas et des cours en ligne sur des questions clés liées aux stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique; iii) en établissant des documents et en les rendant largement disponibles (www.nbsapsupport.groupsite.com); et iv) en fournissant dans les pays un appui sur des questions techniques. Mme Ervin a dit que le PNUD aidait 43 pays à élaborer leurs propositions relatives à des activités habilitantes.

23. M. Edouard Netshithothole, correspondant Ramsar pour l'Afrique du Sud, a fait un exposé sur l'intégration des principes Ramsar dans les politiques et stratégies nationales au niveau du pays, sur la base des expériences de l'Afrique du Sud. M. Netshithothole a expliqué comment l'intégration de la diversité biologique et la gestion des zones humides caderaient ensemble dans la planification du développement de ce pays.

POINT 3. ÉLABORATION DES OBJECTIFS NATIONAUX ET RÉGIONAUX DANS LE CADRE DES OBJECTIFS D'AICHI POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

24. Mme Sakhile Koketso a fait un exposé sur la théorie et la pratique de l'établissement d'objectifs nationaux et régionaux, soulignant que les objectifs devaient être appropriés et réalisables au niveau national, compte tenu des menaces et des opportunités pour la conservation, et qu'ils devaient être liés à la diversité biologique et aux aspects socioéconomiques du pays. Elle a souligné que les objectifs devaient aider les pays à passer de la parole à l'acte et à obtenir des résultats mesurables; ils devaient être intégrés dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique révisés et actualisés qui devraient ensuite être adoptés comme un instrument de politique au niveau le plus élevé. Elle a enfin souligné que les objectifs devaient être spécifiés, mesurables, acceptables, réalistes et situés dans le temps.

25. Après son exposé, Mme Koketso a organisé un exercice sur l'établissement d'objectifs, utilisant l'objectif 11 comme un exemple. Les participants ont évalué leur système national existant d'aires protégées sur une échelle de qualité de cinq allant de basse à élevée pour les attributs suivants : i) quantité (au moins 17 % des aires terrestres et d'eau intérieure et 10 % des aires marines et côtières); ii) priorité en particulier les aires revêtant une importance particulière pour la diversité biologique et les services écosystémiques; iii) adéquation (écologiquement représentatives); iv) participation des parties prenantes (gérées efficacement et équitablement); v) connectivité (systèmes bien connectés d'aires protégées intégrées dans l'ensemble des paysages terrestres et marins); vi) gestion de la matrice (conservation au moyen d'aires protégées et d'autres mesures de conservation efficaces) ; et vii) résilience. Au titre de ce même exercice, les participants ont été invités à identifier les facteurs limitatifs de chaque attribut. On trouvera à l'annexe I les résultats de cet exercice.

POINT 4. INTÉGRATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DANS LES DÉMARCHE ET PROCESSUS PERTINENTS DE PLANIFICATION SECTORIELLE, INTERSECTORIELLE ET LOCALE

26. Mme Justine Braby (Integrated Environmental Consultants Namibia), a présenté le rôle que jouent la communication, l'éducation et la sensibilisation du public (CESP) dans le processus d'examen des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, soulignant leur importance dans le processus tout entier. Elle a dirigé un exercice sur la communication stratégique durant le processus à différents niveaux, et demandé aux participants de se réunir en quatre groupes. Chaque groupe a travaillé sur un "groupe cible" différent, répondant aux questions sur la communication de la stratégie et du plan d'action nationaux pour la diversité biologique : i) au ministère concerné; ii) à d'autres ministères; iii) aux secteurs non gouvernementaux de la société; et iv) au grand public. On trouvera à l'annexe II les résultats de cet exercice.

27. M. Bob Libert Muchabaiwa (CDA – CONG) a fait un exposé intitulé "Engaging stakeholders and building partnerships for meaningful mainstreaming" qui portait sur différentes formes de gestion des parties prenantes et sa signification. À la fin de son exposé, M. Muchabaiwa a choisi des études de cas et dirigé un exercice sur ce sujet. Durant cet exercice, les participants ont été divisés en quatre groupes et ils ont examiné le rôle de la participation des parties prenantes dans leurs pays ainsi que les nouvelles approches, échelles et portées de cette participation. On trouvera à l'annexe III les résultats de cet exercice.

28. Mme Kulthoum Omari (Heinrich Boell Foundation Southern Africa) a fait un exposé sur l'intégration de la sexospécificité dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique. Elle a expliqué la raison d'être des considérations relatives à la parité des sexes dans la Convention sur la diversité biologique et comment la sexospécificité devrait être considérée comme une approche du développement. Dans le cadre d'un exercice en groupe de travail, les participants ont mis en évidence les principales difficultés de l'intégration des politiques d'égalité entre les hommes et les femmes et essayé de fixer des objectifs de la parité hommes-femmes à réaliser d'ici à 2020. On trouvera à l'annexe IV les résultats de cet exercice.

29. Mme Jamison Ervin du PNUD a fait un exposé sur l'intégration de la diversité biologique, ciblant une méthode d'intégration globale et précisant les secteurs dans lesquels la diversité biologique devrait être intégrée.

30. Mme Jamison a dirigé un exercice composé des trois volets suivants :

- Au titre du premier exercice, les participants ont identifié une situation dans leur pays avec une intégration effective de la diversité biologique. Ils ont recensé : i) l'écosystème ou l'élément de la diversité biologique concerné et le but spécifique; ii) la ressource naturelle et/ou le secteur de

développement concerné; et iii) la méthode d'intégration, y compris les méthodes fondées sur la marché et les méthodes de politique générale. Ils ont ensuite identifié raisons pour lesquelles l'étude de cas était jugée efficace ainsi que les moyens de rassembler des informations additionnelles.

- Au titre du deuxième exercice, les participants ont identifié : i) les éléments de la diversité biologique qu'il serait important d'intégrer dans l'avenir; ii) les principaux secteurs qui seraient concernés; et iii) les approches possibles. Sur la base de ces informations, ils ont identifié deux stratégies avec des plans d'action spécifiques.
- Au titre du troisième exercice, les participants ont déterminé si, dans leurs pays respectifs, les principaux facteurs étaient des problèmes ou des opportunités pour intégrer la diversité biologique, recensant ensuite des stratégies spécifiques pour les deux, combattant les principaux problèmes et tirant parti des grandes opportunités.

On trouvera les résultats de cet exercice aux annexes V-A et V-B.

31. Mme Julia Wood du Cap a décrit le rôle crucial que les gouvernements locaux et sous-nationaux ont joué dans la protection de la diversité biologique. Elle a recommandé de faire participer les autorités locales au processus de révision des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et de promouvoir un renforcement soutenu des capacités au niveau local.

32. Mme Jessica Smith du PNUE-WCMC a fait un exposé sur le lien entre la diversité biologique et la pauvreté et sur la manière dont une gestion durable de la diversité biologique pourrait aboutir à une réduction de la pauvreté.

33. Mme Sylvia Bankobezza du PNUE a fait un exposé sur le rôle du PNUE qui permet aux accords multilatéraux sur l'environnement (AME) de coordonner, de coopérer et de compléter les mesures figurant dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique.

POINT 5. VALORISATION ET MESURES INCITATIVES EN TANT QU'OUTILS DE MISE EN ŒUVRE

34. M. Markus Lehmann, économiste du Secrétariat de la CDB, a fait un exposé sur l'économie des écosystèmes et la biodiversité (TEEB) en tant qu'outil d'intégration, expliquant les origines et la mandat de l'initiative ainsi que l'approche adoptée par la TEEB en matière de valorisation de la biodiversité et des services écosystémiques. Il a souligné le potentiel qu'offrent la TEEB et l'approche par écosystème comme outils d'intégration en donnant plusieurs exemples concrets tels que la valorisation économique des avantages du traitement de l'eau générés par une zone humide à proximité de Kampala.

35. M. Andrew Seidl, chef du programme de l'IUCN pour l'environnement et l'économie mondiale, a fait un exposé sur la valorisation de la diversité biologique et les écosystèmes associés, axant l'attention sur l'objectif 2 d'Aichi du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. Il a passé en revue les principales questions conceptuelles et méthodes de valorisation, mettant l'accent sur la valorisation économique, y compris la méthode de valeur économique totale. Il a donné un bref aperçu des outils de valorisation économique, y compris leurs points forts et leurs limites, et conclu en présentant une méthode de valorisation pragmatique par étape.

36. Dans le cadre d'un autre exposé, M. Seidl a parlé de l'application de mesures d'incitation à effets positifs, ciblant l'objectif 3 d'Aichi. L'alignement de la croissance de l'économie, de la diversité biologique et du développement en a été le principal objet. M. Seidl a montré comment les paiements en contrepartie des services fournis pour l'écosystème pouvaient, au moyen d'approches directes et indirectes, fournir des mesures d'incitation pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. Il a donné des exemples d'incitations à effets positifs comme la sylviculture communautaire en Inde et l'écotourisme en Égypte.

37. M. Lehmann a fait un exposé sur la lutte contre les incitations qui portent atteinte à la diversité biologique, focalisant une fois de plus l'attention sur l'objectif 3 d'Aichi. Il a expliqué que les incitations à effets pervers pouvaient résulter de subventions écologiquement nuisibles, de lois et règlements

régissant l'utilisation des ressources et de la non-internalisation des externalités, donnant des exemples spécifiques pour chacune de ces catégories. Sur la base des études TEEB et de travaux antérieurs relevant de la Convention, il a présenté les enseignements clés tirés du recensement et de l'élimination, de la réduction progressive ou de la réforme des incitations à effets pervers.

38. Suite aux exposés sur la valorisation et les mesures d'incitation, les participants ont été chargés au titre d'un exercice interactif de recenser les priorités des pays, les politiques nécessaires pour intégrer les valeurs de la diversité biologique et les mesures concrètes à prendre pour mettre en oeuvre l'objectif 2 d'Aichi. Les participants ont mentionné les exemples ci-après :

Priorités	Politiques pour intégrer les valeurs de la diversité biologique	Mesures à prendre pour mettre en oeuvre l'objectif 2 d'Aichi
<ol style="list-style-type: none"> 1. Créer des outils et exécuter des projets pour évaluer la TEEB. 2. Intégrer la valorisation dans la comptabilité nationale 3. Aménagement du territoire 4. Application de la valorisation dans l'évaluation des projets 5. Comptabilité nationale 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique 2. Législations sur l'environnement 3. Intégration des valeurs de la diversité biologique dans différents secteurs (tourisme, industries, urbanisme, transport, politique en matière d'égalité des sexes, agriculture, ...) 4. Intégrer l'objectif 2 d'Aichi dans le Programme de croissance et d'emploi accélérés lorsque des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DRSP) ne sont pas disponibles. 5. Politiques relatives aux aires protégées 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Lien avec la révision et l'intégration des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique dans les politiques nationales et sectorielles. 2. Renforcement des capacités et comptabilité 3. Evaluation approfondie de la TEEB 4. Promouvoir les incitations à effets positifs 5. Participation des parties prenantes

39. En outre, les participants ont été invités à identifier les questions les plus essentielles sous la forme d'une fiche technique afin de combattre les incitations à effets pervers et de promouvoir les incitations à effets positifs. On en trouvera à l'annexe VI un résumé concis.

40. M. Hugo Van Zyl (Independent Economic Researchers Consultants) a présenté une étude de cas commerciale qui utilisait la TEEB sur la protection et la gestion de l'environnement au Cap. Il a expliqué comment les écosystèmes jouaient un rôle de barrières naturelles et de zones tampons contre les dangers de la nature.

41. M. Shadrack Mwakalila (University of Tanzania) a présenté un projet sur la valorisation spatiale dans les montagnes de l'Arc de l'Est. Ces montagnes en Tanzanie ont de 30 à 40% des espèces rares et endémiques de mammifères et de plantes et elles avaient été classées parmi les 34 points chauds de la diversité biologique du monde, une région qui fournissait de l'eau pour l'agriculture, l'énergie hydro-électrique, l'alimentation, les matériaux de construction et les médicaments. Le projet Valuing the Arc (VtA) cherchait à déterminer la valeur de la contribution de ces montagnes à l'économie formelle et informelle.

42. Mme Chloe Hill de la branche 'Économie et commerce' du PNUE a expliqué le but de la mise en oeuvre de la TEEB – Phase III, qui consistait : i) à renforcer le réseau d'experts de la TEEB; ii) à promouvoir la sensibilisation et les communications; iii) à appuyer des études sectorielles; et iv) à faciliter des études nationales.

43. Mme Chloe Hill a fait une étude d'activités liées à la TEEB qui a identifié 7 pays où de telles activités étaient en cours, à savoir le Rwanda, le Bénin, le Botswana, l'Ouganda, le Burkina Faso, la Namibie et le Ghana. Le rapport final de quelques-unes de ces activités comme la comptabilité de la

faune sauvage et de la pêche en Namibie par exemple avait été publié. Le Rwanda en était encore au premier stade de l'élaboration d'une analyse coût-avantage du parc national de la forêt de Myungwe. D'autres pays ont indiqué qu'ils n'avaient pour le moment en cours aucun plan ou projet lié à la TEEB et ce, pour les raisons suivantes : i) pas de fonds; ii) aucune capacité ou compétence dans le pays; ou iii) manque de compréhension des besoins de capacité et des conditions préalables. Bon nombre de ces pays ont cependant indiqué que l'exécution de telles activités dans l'avenir les intéresserait.

44. M. Simone Quatrini, coordonnateur, politique et analyse des investissements du mécanisme mondial, a fait un exposé sur les incitations dans la gestion des terres arides et sur les travaux du mécanisme mondial dans la mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNUCLD). Il a expliqué comment l'intensification des pressions sur les ressources naturelles nuisait à la valorisation des terres et comment un mécanisme fondé sur le marché encourageait des investissements responsables et un partage équitable.

POINT 6. MOBILISATION DE RESSOURCES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES STRATÉGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

45. Mme Sakhile Koketso a fait un exposé sur la mobilisation de ressources, y compris les préparatifs de la onzième réunion de la Conférence des Parties, le FEM et la reconstitution de ses ressources ainsi que les estimations de fonds nécessaires pour appliquer la Convention sur la diversité biologique.

POINT 7. SYNTHÈSE ET CONCLUSIONS DE L'ATELIER

46. Les participants à l'atelier ont recommandé que les Parties :

- fassent participer les peuples autochtones et les communautés locales au processus de révision de leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, utilisant la méthode du consentement préalable donné en connaissance de cause;
- partagent les informations sur la diversité biologique et la Convention sur la diversité biologique (CDB) avec les peuples autochtones et les communautés locales;
- créent des groupes de travail thématiques réunissant les correspondants nationaux de la CDB, de la Convention de Ramsar et de la Convention CMS en vue de l'intégration approfondie des questions relatives à la diversité biologique dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et fassent participer les correspondants nationaux de la Convention de Ramsar au processus de révision de leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique;
- favorisent par l'intermédiaire des correspondants nationaux la synergie de la diversité biologique de telle sorte que les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique puissent être mises en oeuvre d'une manière participative. Toutes les parties prenantes doivent oeuvrer ensemble pour assurer la viabilité des mesures favorables à la diversité biologique.

47. Les participants à l'atelier ont recommandé que le Secrétariat de la CDB renforce la capacité qu'ont les correspondants nationaux de la Convention d'évaluer les valeurs et services de la diversité biologique fournis par les écosystèmes ainsi que leur intégration dans la prise de décisions aux niveaux local et national.

POINT 8. CLÔTURE DE L'ATELIER

48. M. Yoshinaka a prononcé l'allocution de clôture. Il a réitéré la volonté du Secrétariat de la CDB d'aider les Parties à réviser et actualiser leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique dans les délais fixés par la Conférence des Parties. Il a invité les participants à contacter le Secrétariat chaque fois qu'ils en avaient besoin. Il a ensuite déclaré clos l'atelier.

49. L'atelier a été clôturé à 16h30 le jeudi 1^{er} mars 2012.

Annexe : I A

Système national existant d'aires protégées, sur une échelle :

↑ (élevé), ↗ (légèrement élevé), → (moyen), ↘ (légèrement bas), ↓ (bas)

Pays	Quantité	Priorité	Adéquation	Participation des parties prenantes	Connectivité	Gestion de la matrice	Résilience
Afrique du Sud	↗	↗	↗	↗	↑	↗	→
Angola	→	↗	→	→	↓	↗	→
Bénin	→	↗	→	→	↓	↗	→
Botswana	→	→	↗	→	↘	→	→
Burkina Faso	→	↗	→	→	↓	↗	→
Burundi	→	↗	→	→	↓	↗	→
Cameroun	→	↗	→	→	↓	↗	→
Comores	→	↗	→	→	↓	↗	→
Congo	→	↗	→	→	↓	↗	→
Côte d'Ivoire	→	↗	→	→	↓	↗	→
Djibouti	→	↗	↗	↗	↗	↗	↓
Ethiopie	→	→	↗	↗	↗	→	↗
Gabon	→	↗	→	→	↓	↗	→
Ghana	→	↗	→	→	↓	↗	→
Guinée	→	↗	→	→	↓	↗	→
Guinée équatoriale	→	↗	→	→	↓	↗	→
Guinée-Bissau	→	↗	→	→	↓	↗	→
Kenya	↗	→	→	↗	→	→	↗
Libéria	→	↗	↗	→	↗	↗	→
Madagascar	→	↗	→	→	↓	↗	→
Malawi	↑	↗	↗	↗	↗	↓	↓
Mali	→	↗	→	→	↓	↗	→
Maurice	→	↗	↗	↓	↓	↓	↗

Mauritanie	→	↖	→	→	↓	↖	→
Mozambique	↖	→	↖	→	↖	↖	↖
Namibie	↑	↖	→	↖	↑	↖	→
Niger	→	↖	→	→	↓	↖	→
Ouganda	→	↖	↖	↖	→	↖	↖
RDC	→	↖	→	→	↓	↖	→
République centrafricaine	→	↖	→	→	↓	↖	→
Rwanda	↖	↖	↖	↖	→	→	→
Sao Tomé-et-Principe	→	↖	→	→	↓	↖	→
Sénégal	→	↖	→	→	↓	↖	→
Seychelles	↑	↖	→	→	→	↖	→
Soudan	↓	→	↖	↖	↖	↖	↖
Soudan du Sud	↓	↑	↑	↖	↖	↓	↓
Swaziland	↓	→	→	→	↖	↖	↖
Tanzanie	↖	↖	→	↖	→	↖	→
Tchad	→	↖	→	→	↓	↖	→
Togo	→	↖	→	→	↓	↖	→
Zimbabwe	↑	↖	↑	→	→	↖	↖

Annexe : I B

Attribut	Facteurs limitatifs
Quantité	I) Accroissement de la population; II) non-disponibilité de terres; III) faible valorisation
Priorité	I) Politiques d'utilisation des terres; II) accroissement de la population; III) manque de fonds; IV) faible CESP
Adéquation	I) Manque de volonté politique; II) changements climatiques
Participation des parties prenantes	I) Manque de politiques appropriées; II) manque de fonds; III) manque de ressources humaines; IV) coût élevé
Connectivité	I) Conflits entre les hommes et la nature à l'état sauvage; II) manque de synergies; III) manque de fonds; IV) manque de communication; V) faible CESP
Gestion de la matrice	I) Utilisation excessive des ressources naturelles; II) manque d'appui scientifique ; III pressions démographiques
Résilience	I) Commerce de faune sauvage; II) changements climatiques; III) manque d'appui scientifique; IV) manque de mesures d'adaptation

Annexe II

COMMUNICATION DU PROCESSUS DE LA STRATÉGIE ET DU PLAN D'ACTION NATIONAUX POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE À LA SOCIÉTÉ À DIFFÉRENTS NIVEAUX

I. Communication de la stratégie et du plan d'action nationaux pour la diversité biologique à son ministère		
1. Attitudes actuelles des principaux acteurs		2. Attitudes souhaitées des principaux acteurs
"Personnes dans d'autres départements indifférents à l'égard de la diversité biologique" "En ignorent l'importance et la valeur"		"Intérêt pour la diversité biologique" "Priorisation des questions liées à la diversité biologique"
3. Comportement actuel des principaux acteurs	4. Comportement souhaité des principaux acteurs	
"Absence de personnes clés/coordonnateurs aux réunions, envoi d'adjoints" "Ils priorisent d'autres projets"		"Plein engagement et participation complète à toutes les activités par les personnes clés"
5. Degré de succès	6. Calendrier	7. Budget actuel
Niveau de participation Fréquence de participation aux réunions, activités	~ 2 ans	inconnu – essentiellement changement de comportement et partie des activités quotidiennes du personnel
8. Outils et messages efficaces de communication		
Courriels (avec réponse "obligatoire") Bulletins internes (bien conçus et rédigés pour attirer l'attention) Les correspondants de la CDB donnent des informations et se réunissent avec des correspondants clés au ministère Notices "brèves et réalistes" – placées en des endroits stratégiques		

II. Communication de la stratégie et du plan d'action nationaux pour la diversité biologique à d'autres ministères		
1. Attitudes actuelles des principaux acteurs		2. Attitudes souhaitées des principaux acteurs
“D'autres ministères savent” (c'est-à-dire que l'attitude des principaux acteurs de notre ministère est que d'“autres ministères” sont conscients de l'importance)		D'autres ministères s'intéressent au processus
3. Comportement actuel des principaux acteurs		4. Comportement souhaité des principaux acteurs
“Médiocres échange d'informations et communication” “Ignorance et manque total d'intérêt pour la diversité biologique”		“Participation au processus” “Assistance aux ateliers portant sur la communication et l'échange d'informations”
5. Degré de succès	6. Calendrier	7. Budget actuel
“Fréquence de l'échange d'informations” “Fréquence des ateliers et conférences, et nombre de participants”	“Tous les trois mois”	50 000 dollars des Etats-Unis d'Amérique
8. Outils et messages efficaces de communication		
Bulletins sur l'exécution du processus Courriels Médias audiovisuels (p.ex. site Web, vidéos de discussions) Mémos internes et externes Séminaires, ateliers Activités sociales (p.ex. journée sportive avec des représentants de ministères) Discussions informelles		

III. Communication de la stratégie et du plan d'action nationaux pour la diversité biologique aux secteurs non gouvernementaux de la société		
1. Attitudes actuelles des principaux acteurs		2. Attitudes souhaitées des principaux acteurs
“Indépendants de l'État, ne s'intéressent pas à un transfert” “S'intéressent à leurs propres buts et visions, ne sont pas toujours alignés” “N'ont pas ou ne suscitent pas d'intérêt”		“Coordination et collaboration” “Inclusives et positives pour ce qui est des relations avec les pouvoirs publics”
3. Comportement actuel des principaux acteurs		4. Comportement souhaité des principaux acteurs
“N'assistent pas aux réunions” “Font uniquement rapport aux donateurs”		“Relier les fonctionnaires de haut rang aux communautés” “Partager les rapports avec les pouvoirs publics”
5. Degré de succès	6. Calendrier	7. Budget actuel
Nombre de réunions de coordination et informations partagées Changement de comportement à hauteur de 50% grâce aux informations	2015	100 000 dollars des États-Unis d'Amérique
8. Outils et messages efficaces de communication		
Nous pouvons créer et partager des informations avec les ONG Des messages peuvent être élaborés dans des langues locales Spectacles, médias et poèmes : <ul style="list-style-type: none">• améliorer l'accès aux secteurs privé et public au moyen de relations ouvertes, de transparence, de responsabilité• renforcer l'efficacité des réponses de l'Etat et des ONG/secteur privé• faire usage des points forts de différentes institutions en participant avec elles à des tâches (p.ex. utilisation d'ONG déjà sur le terrain pour communiquer des messages convenus)		

- *Compléter les activités au moyen de contacts réguliers (réunions, appels téléphoniques, courriels)*
- *Inspirer et motiver des activités conjointes*

IV. Communication de la stratégie et du plan d'action nationaux pour la diversité biologique au grand public		
1. Attitudes actuelles des principaux acteurs		2. Attitudes souhaitées des principaux acteurs
La diversité biologique est comprise au sens étroit du terme Domaine scientifique "abstrait" La conservation de la diversité biologique est comprise comme étant la "protection de la nature"		Les personnes comprennent le concept élargi de la diversité biologique, de l'utilisation durable, des services écosystémiques (valorisation) La diversité biologique couvre plus que des "espèces" – variété génétique, écosystèmes "l'image globale"
3. Comportement actuel des principaux acteurs		4. Comportement souhaité des principaux acteurs
La diversité biologique est considérée comme acquise. Elle n'est pas un motif de préoccupation comme les changements climatiques par exemple. La diversité biologique n'est pas prise en compte.		La diversité biologique est davantage appréciée. Considérée également comme une responsabilité de la société civile Lobbying et plaidoyer au niveau politique
5. Degré de succès	6. Calendrier	7. Budget actuel
La diversité biologique est mentionnée plus souvent dans les médias. La diversité biologique dans les programmes d'enseignement (ONG et secteur privé l'incluent dans leurs travaux)	5 ans	10% du financement du FEM (22 dollars minimum dans le long terme?)
8. Outils et messages efficaces de communication		
1) sensibilisation et communication des pouvoirs publics (au moyen de discours de ministres) 2) médias et écoles <ul style="list-style-type: none"> • <i>Éducation informelle – améliorer les clubs de l'environnement dans les écoles, organiser des concours et des excursions (avoir recours à des ONG qui peuvent déjà le faire –les appuyer)</i> • <i>Partenariats avec d'autres secteurs comme le Ministère de l'éducation (pour la programmation de l'enseignement)</i> 		

Annexe III**PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES**

Formes de participation			
1 - Information	8- Utilisation de groupes de la société civile, de groupes de jeunes et d'organisations fondées sur la foi		
2- Organisation d'ateliers et de séminaires	9- Consultations (secteur minier, forêts, industries, agriculture, etc.)		
3- Partenariat par le biais de réseaux, fédérations et unions	10- Ciblage des quartiers avoisinant des aires protégées		
4- Utilisation des médias et de la radio	11- Participation de chercheurs et de scientifiques		
5 – Réunions ad hoc	12- Participation des décideurs		
6 – Communautés autochtones et locales - participation limitée			
7 – Prise de contact avec les dirigeants locaux et/ou les autorités traditionnelles			
Évaluation			
Bonnes pratiques			
1. Classement selon les intérêts, les aspects socioéconomiques	1. Si le classement n'est pas effectué selon les groupements, vous risquez de ne pas obtenir les informations pertinentes.		1. Pauvreté
2. Classement selon le sexe et la culture	2. Elle doit se faire dans les cadres environnementaux pertinents.		2. Modification des priorités de l'État
3. Réunions communautaires, tournées de présentation, excursions	3. Utiliser les techniques et compétences locales		3. Grandes attentes des parties prenantes
4. Médias	4. Intégration sectorielle effective et durable de la diversité biologique		4. Répartition géographique des parties prenantes
5. Législation sur les subventions à quelques parties prenantes	5. Utiliser les langues locales		5. Gestion de différents intérêts
6. Conversion de la dette afin de promouvoir la conservation			6. Ressources limitées
7. Participation progressive des communautés autochtones et locales			7. Changements climatiques
Nouvelles approches			
1. Utiliser les compétences locales	1. Devraient être larges.		1. Décideurs, communautés autochtones et locales, personnes techniques, groupes traditionnels et culturels. Au niveau le plus bas possible.
2. Principal échec dans l'élaboration de la mise en oeuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique	2. Devraient être fondées sur la diversité des ressources démographiques.		2. Éviter les répétitions
3. Renforcement des moyens d'action des parties prenantes	3. Portée géographique		
4. Utiliser une approche participative	4. Synergies		
5. Appropriation			
6. Législations			
7. Mécanisme de retour d'informations			

*Annexe IV***INTÉGRATION DES POLITIQUES D'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES**

PROBLÈMES	OBJECTIFS D'INTÉGRATION DE LA DIMENSION DU GENRE
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> La parité entre les sexes est considérée comme une question touchant uniquement les femmes. <input type="checkbox"/> Groupes protestant qu'ils ont été mis de côté ou discriminés parce qu'ils n'appartiennent à aucun des groupes de genre identifiés. <input type="checkbox"/> Croyances culturelles et sociales qui sont rigides et favorisent les inégalités entre les sexes, ce qui entrave la mise en oeuvre. <input type="checkbox"/> Nécessité d'autonomiser les femmes conjuguée aux champions mâles pour l'intégration des politiques d'égalité entre les hommes et les femmes <input type="checkbox"/> Manque de données ventilées par sexe au niveau sectoriel 	<p><input type="checkbox"/> <u>BUT STRATÉGIQUE A</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. D'ici à 2020, au moins, les valeurs de la diversité biologique répondant aux besoins des hommes, des femmes et des groupes vulnérables ont été intégrées dans les stratégies de développement et de réduction de la pauvreté et des processus de planification aux niveaux local et national et elles sont incorporées s'il y a lieu dans la comptabilité nationale et les systèmes de notification. <p><input type="checkbox"/> <u>BUT STRATÉGIQUE B</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. D'ici à 2020, les capacités des hommes, des femmes et des groupes vulnérables sont renforcées pour promouvoir l'utilisation durable de la diversité biologique et réduire de moitié l'appauvrissement de la diversité biologique. 2. D'ici à 2015, les programmes consacrés à la conservation de la diversité biologique et à la réduction de l'appauvrissement de la diversité biologique prennent en compte les questions de parité entre les sexes.

*Annexe V-A***INTÉGRATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

Pays qui ont participé à cet exercice : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Burundi, Cameroun, Comores, Djibouti, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Seychelles, Sao Tomé-et-Principe, Soudan, Togo et Zimbabwe

Quel aspect particulier de la diversité biologique a été intégré?

i) maintien de l'intégrité écologique des aires terrestres et marines, ii) espèces et ressources forestières, iii) aires protégées, iv) CESP, v) écotourisme, vi) restauration des habitats, vii) espèces menacées dans le monde, viii) valorisation de la diversité biologique, ix) réduction de la pauvreté, x) diversité biologique des villes, xi) agriculture, xii) adaptation au climat, xiii) pêche, xiv) savoirs traditionnels, et xv) lutte contre la désertification.

Quels sont les plans et stratégies sectoriels concernés?

i) plan de gestion des bassins, ii) stratégies de conservation, iii) politiques forestières, iv) bonnes pratiques agricoles, v) Conseil du tourisme, vi) politiques de l'eau, vii) stratégies d'éradication de la pauvreté, viii) plans d'action nationaux pour l'environnement, ix) accès et partage des avantages, x) stratégies et plans d'action locaux pour la diversité biologique, xi) législations nationales, xii) politiques relatives aux aires protégées, xii) corridors et zones tampons, xiii) partenariats publics/privés, xiv) éducation, xv) plans d'action nationaux sur les changements climatiques, et xvi) utilisation durable des ressources naturelles (poissons, minéraux, forêts, etc.).

Quelles approches en matière d'intégration ont-elles été adoptées?

i) approche intersectorielle, ii) partenariats publics/privés, iii) réseaux d'aires protégées, iv) CESP, v) gestion des ressources communautaires (CREMA), vi) petits dons du PNUD/FEM, vii) approches communautaires, viii) législations, ix) aires protégées pilotes, x) évaluation de l'environnement, xi) approches participatives et consultation des parties prenantes, xii) stratégies de réduction de la pauvreté, et xiii) synergies.

Sites Web pour obtenir des informations additionnelles sur ces approches (exemples)?

i) http://natureuganda.org/COBWEB_Project.php ii) <http://www.environment.gov.za/> iii) <http://srpprojects.co.za/> iv) <http://www.legisambiente.gov.mz/> v) <http://campfirezimbabwe.org/> vi) <http://epaliberia.org/> vii) <http://www.botswanatourism.co.bw/> viii) <http://www.ibc.gov.et/> ix) <http://mof.gov.gm/> x) <http://www.bi.undp.org/> xi) <http://www.environnement.gov.mr/> xii) <http://www.mawf.gov.na/>

*Annexe V-B***STRATÉGIES D'INTÉGRATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE; LEURS PLANS D'ACTION, PROBLÈMES ET OPPORTUNITÉS**

Stratégies	Plans d'action	Problèmes	Opportunités
- Réformes législatives	- Examen des lois - Sensibilisation	- Volonté politique - Manque d'information sur les valeurs de la diversité biologique - Manque de coordination	- Utilisation de fonds - Participation du public - Bonne gouvernance
- Etablir des corridors de diversité biologique	- Gestion collaborative des forêts - Sensibilisation et éducation - Inventaire des forêts	- Financement insuffisant - Faible coordination	- Mécanisme du Centre d'échange - Participation des parties prenantes
- Réduire au minimum la perte d'habitats et réduire les menaces pour les agents de pollinisation	- Politiques agroforestières - Législations - CESP - Promouvoir l'agriculture organique - Bonnes pratiques agricoles - Participation fondée sur les communautés	- Conflit d'intérêts - Volonté politique limitée	- L'appauvrissement de la diversité biologique est manifeste pour les dirigeants - Participation du public - Intégration de la diversité biologique
- Réduire au minimum la propagation des espèces exotiques envahissantes	- Inventaire des espèces exotiques envahissantes - Identifier la voie d'introduction - Recherches - Élaborer un cadre juridique	- Données limitées - Mobilisation de ressources - Faible valeur économique de la diversité biologique	- Participation des parties prenantes - Utilisation de fonds des donateurs
- Améliorer la valorisation économique de la diversité biologique	- Effectuer une valorisation de la diversité biologique fondée sur un thème - Calculer les pertes nationales imputables à la dégradation de la diversité biologique	- Mobilisation de ressources	- Participation des médias
- Réduire au minimum les effets de la pollution minière	- Mettre en place le système de contrôle des activités minières - Éduquer les parties prenantes - Établir une base de données	- Volonté politique - Manque d'échanges	- Accès à des fonds
- Stratégie des aires protégées	- Politique des forêts et de la pêche	- Informations limitées sur les valeurs de la diversité biologique et les dangers qui la menacent - Coordination intersectorielle	- Promotion des valeurs de la diversité biologique - Partenariat public
- Appliquer des méthodes de gestion durable de la nature à l'état sauvage	- Créer des zones tampons - Utiliser un système de quotas pour les communautés	- Volonté politique - Lobbying économique et financier - Coordination intersectorielle	- Intégration de la diversité biologique au niveau de la planification locale - Bonne gouvernance et application des lois

<ul style="list-style-type: none"> - Harmonisation des plans et politiques sectoriels 	<ul style="list-style-type: none"> - Revoir et actualiser les politiques existantes 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'informations sur les valeurs de la diversité biologique et les dangers qui la menacent - Volonté politique 	<ul style="list-style-type: none"> - Participation des secteurs public et privé - Accessibilité à des fonds - Bonne gouvernance
<ul style="list-style-type: none"> - Réduire au minimum les dangers qui menacent la diversité biologique des montagnes au moyen d'activités fondées sur les communautés locales 	<ul style="list-style-type: none"> - Établir un système de microfinancement - Sensibiliser le public - Créer d'autres sources de subsistance 	<ul style="list-style-type: none"> - Médiocre coordination intersectorielle - Manque de mobilisation de ressources 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'une structure de base pour intégrer la diversité biologique - Reconnaissance juridique des communautés locales - Mobilisation de fonds
<ul style="list-style-type: none"> - Réduire au minimum les menaces de la faune et de la flore sauvages 	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation d'aires de pacage fermées - Contrôle de la chasse - Élaboration d'un cadre juridique 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de volonté politique - Politiques à court terme - Corruption 	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination intersectorielle - Valorisation de la diversité biologique - Programmes de réduction de la pauvreté - Mobilisation de fonds
<ul style="list-style-type: none"> - Écologisation urbaine 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement paysagiste 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de volonté politique - Médiocre perception de la diversité biologique - Manque d'incitations 	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation de fonds - Participation des parties prenantes
<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer la conservation de la diversité biologique dans la production de cacao 	<ul style="list-style-type: none"> - Bonnes pratiques agricoles - Formation des agriculteurs - Récompenser les bonnes pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Instabilité politique 	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de médias - Intégration des savoirs traditionnels - Participation des parties prenantes
<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie de réduction de la pauvreté au moyen de la gestion d'aires protégées 	<ul style="list-style-type: none"> - Plans d'action pour le programme de travail sur les aires protégées - Planification de la CESP 	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique 	<ul style="list-style-type: none"> - Application des lois - Création d'aires protégées

Annexe VI

FICHE TECHNIQUE POUR COMBATTRE LES INCITATIONS À EFFETS PERVERS ET PROMOUVOIR LES INCITATIONS À EFFETS POSITIFS

Combattre les incitations à effets pervers et promouvoir les incitations à effets positifs	
Parties prenantes	i) secteur minier, ii) autorité chargée du développement sylvicole, iii) compagnies d'exploitation du bois, iv) secteur de l'éducation, v) secteur de l'énergie, vi) ministères des finances et du tourisme, vii) secteur privé, viii) autorités locales, ix) agriculture, x) propriétaires terriens
Opportunités pour atténuer les incitations à effets pervers	i) arbitrage, ii) promotion de pratiques viables/bonnes pratiques, iii) compensation, iv) sensibilisation et éducation du public.
Mesures clés à prendre pour introduire des incitations à effets positifs	i) évaluation des incitations, ii) participation des parties prenantes.
Feuille de route	i) étude de référence et création d'un comité de pilotage, ii) renforcement des capacités et stratégie de mise en œuvre, iii) participation des parties prenantes, iv) mécanisme de suivi et d'évaluation, iv) approbation des décideurs.